



RÉPONSE MANAGERIALE

Pays : Sénégal
Programme : SN-OS1 : Jigeen Ñi Tamit 2.0
Date de la remise du rapport définitif : 23 janvier 2026
Date de la rédaction et validation de la réponse managériale : 18 mai 2026

Recommandation N° 1 (APEFE, MIFASS, DAEF, UCP) :

Niveau stratégique : Poursuite et optimisation de l'approche du Programme, jugée **pertinente et alignée avec les priorités nationales du Sénégal et de la Coopération belge.**

- Maintenir une **approche ciblée pour les filières de la transformation agroalimentaire** (halieutiques, fruits et légumes, lait), en capitalisant sur l'expertise technique déjà acquise par les femmes bénéficiaires et par les équipes de mise en œuvre.
- **Renforcer la complémentarité géographique et au niveau du type de soutien apporté avec les autres PTF actifs au Sénégal** en gardant le focus sur la région de la Casamance. Ceci permettra d'éviter les chevauchements, d'amplifier les synergies et d'optimiser l'allocation des ressources.
- **Préserver et consolider la relation de confiance et de collaboration restaurée entre le MIFASS et l'APEFE** en début de programme, en veillant à maintenir un dialogue de qualité régulier et constructif.
- **Capitaliser sur les acquis des phases précédentes du programme (JNT 1.0), en valorisant les compétences, les expériences et les résultats obtenus.**

Réponse(s)	Echéance	Responsable(s)	Réactualisation(s)	
			Dates	Etat des lieux
1.1 <i>Renforcer les synergies avec les PTF, les ACNG belges, les autres programmes pour maximiser l'impact et pour éviter les doublons.</i>	FEVRIER A OCTOBRE 2026	MIFASS/DAEF, APEFE, UCP		
1.2 <i>Maintenir le dialogue de qualité régulier et constructif entre le MIFASS et l'APEFE, afin de cultiver la confiance restaurée.</i>	FEVRIER A DECEMBRE 2026	MIFASS / DAEF, APEFE		

1.3 Valoriser les success stories des bénéficiaires de la phase 1 pour le coaching et le mentorat des nouvelles EFA.	FEVRIER A DECEMBRE 2026	UCP		
<p>Recommandation N° 2 (APEFE, MIFASS, DAEF, UCP) :</p> <p>Niveau stratégique : Adopter une approche pragmatique et flexible qui optimise les processus et qui garantit la clarté des responsabilités. Formaliser une délégation explicite de responsabilités opérationnelles à l’UCP pour l’ensemble des activités validées sur le plan stratégique et budgétaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mener une réflexion approfondie sur l’optimisation du dispositif de cogestion en définissant l’implication de chacun dans les aspects stratégiques, budgétaires et opérationnels, afin de mieux équilibrer les exigences institutionnelles et les résultats attendus pour les groupes-cibles (APEFE, MIFASS, DAEF, UCP). ➤ Alléger les procédures administratives en simplifiant les étapes formelles et réduire les validations pour gagner en efficacité (APEFE, MIFASS, DAEF, UCP). ➤ Assouplir les contraintes imposées par le bailleur belge (APEFE). ➤ Clarifier la répartition des rôles et responsabilités en reformalisant par écrit qui (APEFE ou DAEF) fait quoi et dans quel ordre pour lever les zones de confusion et éviter les chevauchements, tout en tenant compte des réalités et disponibilités de chacun. Il serait important que l’UCP puisse bénéficier d’une rapidité dans les processus de validations (APEFE, MIFASS, DAEF, UCP). ➤ Renforcer le leadership opérationnel en définissant des points focaux au sein du MIFASS et DAEF pour interagir avec l’UCP et réagir en temps et en heure à leurs demandes (MIFASS, DAEF). ➤ Fixer et respecter des rencontres périodiques de coordination DAEF-APEFE-UCP, pour assurer le déroulement opérationnel, toutes les deux semaines (APEFE, MIFASS, DAEF, UCP). 				
Réponse(s)	Echéance	Responsable(s)	Réactualisation(s)	
			Dates	Etat des lieux
2.1. Procéder à une analyse des lourdeurs administratives ressenties et des éventuelles zones de confusion des rôles, afin de pouvoir y remédier.	JUN 2026	DAEF, APEFE, UCP		
2.2. Faire preuve le plus possible de flexibilité et d’adaptabilité aux réalités du terrain concernant les normes administratives et financières.	FEVRIER A DECEMBRE 2026	APEFE		
2.3. Evaluer le manuel de procédures administratives et financières et procéder à son actualisation (si nécessaire).	JUILLET 2026	DAEF, APEFE, UCP COFIL		
2.4. Organiser des rencontres périodiques de coordination DAEF-APEFE-UCP.	FEVRIER A DECEMBRE 2026	DAEF, APEFE, UCP		
2.5. Organiser des réunions de coordination mensuelles (UCP) pour un suivi efficace de	FEVRIER A DECEMBRE 2026	UCP		

<i>l'avancement des activités.</i>				
<i>2.6. Anticiper dans la transmission des dossiers pour faciliter leur validation.</i>	FEVRIER A DECEMBRE 2026	UCP		
<p>Recommandation N° 3 (UCP) : Niveau institutionnel : Formaliser et structurer les partenariats de collaboration (avec ITA, ANPEJ, DER/FJ, ADEPME, etc), pour maximiser leur engagement et l'efficacité des actions menées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formaliser les conventions de collaboration en précisant clairement les rôles, responsabilités et engagements de chaque partie tout en s'alignant sur leurs contraintes institutionnelles et opérationnelles. ➤ Mettre en place un cadre de concertation fonctionnel et formel avec les structures clés (DER/FJ, ANPEJ, ADEPME, ITA) pour assurer un dialogue régulier et une coordination efficace. ➤ Mobiliser et activer le réseau existant des partenaires afin de maintenir leur enthousiasme et leur engagement durable. ➤ Éviter si possible le recours à des consultants externes pour les activités de renforcement des capacités, en s'appuyant plutôt sur les compétences internes des partenaires pour garantir l'efficacité, l'appropriation locale et la durabilité. ➤ Assurer un suivi régulier des modalités de collaboration pour ajuster et sécuriser les relations au fil du temps, en prenant en compte les évolutions institutionnelles et contextuelles. 				
Réponse(s)	Echéance	Responsable(s)	Réactualisation(s)	
			Dates	Etat des lieux
<i>3.1. Veiller à l'organisation régulière des instances de gouvernance du Programme (COPIL, CTS), dans lesquelles les partenaires de collaboration sont systématiquement représentés.</i>	FEVRIER A DECEMBRE 2026	MIFASS, DAEF, APEFE, UCP		
<i>3.2. Mettre au point un canevas de convention de collaboration harmonisé et simple.</i>	JUIN 2026	APEFE		
<i>3.3. Faire preuve de flexibilité dans les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des acteurs publics mobilisés dans le cadre des activités de renforcement de capacités des EFA.</i>	FEVRIER A DECEMBRE 2026	APEFE		
<i>3.4. Organiser des séances de travail avec les partenaires de collaboration (ANPEJ, ADEPME, ITA) pour clarifier les modalités de mise en œuvre.</i>	MARS/AVRIL 2026	UCP		
<i>3.5. Organiser une séance spécifique avec la DER/FJ pour préciser l'accès au financement des</i>	MARS/AVRIL 2026	UCP		

<i>bénéficiaires.</i>				
3.6. <i>Élaborer et signer des conventions de collaboration (ou éventuellement des cahiers des charges spécifiques) pour formaliser les engagements.</i>	MARS/AVRIL 2026	UCP, APEFE, DAEF Partenaires		
3.7. <i>Recourir à des consultants spécialisés si nécessaire pour compléter le renforcement des capacités.</i>	AU BESOIN	UCP		

Recommandation N° 4 (UCP, MIFASS, DAEF, APEFE) :

Niveau opérationnel : Mobiliser tous les acteurs pour **renforcer la mise en œuvre opérationnelle** et atteindre les résultats de JNT 2.0 compte tenu du peu de temps qui reste.

A cet effet il est recommandé pour l'UCP :

- **Elaborer des plans de travail trimestriels** assortis d'objectifs mensuels clairement définis afin d'établir des priorités sans pour autant paralyser le déroulement d'autres activités.
- Planifier les activités en **tenant compte des contraintes des délais de validations** de l'APEFE et du MIFASS/DAEF, et **en s'appropriant les procédures** établies dans le manuel.
- **Organiser l'équipe** permettant un travail simultané et en parallèle sur différents chantiers afin d'optimiser les délais de mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle.
- Fournir un **effort de rigueur** pour être en conformité avec les normes comptables de l'APEFE et de son bailleur afin de **réduire les temps perdus sur la validation** des justificatifs de dépenses.
- **Définir un plan de communication structuré formalisé**, pour (i) la communication interne entre les membres de l'équipe, (ii) la communication externe avec les partenaires principaux et de collaboration, et (iii) pour la communication à destination des bénéficiaires.

Pour le MIFASS/ DAEF :

- **Renforcer la gestion des outils de pilotage** pour les instances de gouvernance, incluant l'anticipation de l'organisation des réunions de COPIL avec des points focaux désignés et des échéances claires. Veiller à **anticiper l'envoi des convocations** aux réunions du COPIL et du CTS, afin de pouvoir compter sur la présence des responsables des structures membres.
- Assurer la **mise en réseau et la coordination de JNT avec les programmes d'autres partenaires de collaboration ou PTF** qui visent l'autonomisation économique des femmes, pour en augmenter les potentiels de synergies et pour, dans l'immédiat, en faciliter la réalisation des activités.
- **Assurer la visibilité du programme au niveau local**, notamment au travers de panneaux d'indication et de bureaux régionaux.
- **Implication de la cellule de communication du ministère** pour favoriser la visibilité du programme.

Pour l'APEFE :

- **Assouplir ce qui peut l'être dans les normes administratives**, ou faciliter la conformité à ces normes en fournissant un **appui direct à l'UCP via APEFE Sénégal ou via le siège**.
- **S'adapter aux réalités du terrain** incluant l'organisation des missions de l'UCP et les activités avec les bénéficiaires.
- Garantir un **soutien en présentiel de l'équipe APEFE Sénégal par le siège** à certaines occasions institutionnelles et lorsque des situations de blocages pourraient le nécessiter.

Réponse(s)	Echéance	Responsable(s)	Réactualisation(s)	
			Dates	Etat des lieux
<i>4.1. Planifier mensuellement les activités avec suivi régulier des indicateurs et de la performance.</i>	FEVRIER A DECEMBRE 2026	UCP		
<i>4.2. Actualiser et mettre en œuvre le plan de communication pour assurer une meilleure visibilité et un partage efficace des informations sur les actions du Programme et de ses partenaires.</i>	FEVRIER A DECEMBRE 2026	UCP		
<i>4.3. Faire preuve le plus possible de flexibilité et d'adaptabilité aux réalités du terrain concernant les normes administratives et financières.</i>	FEVRIER A DECEMBRE 2026	APEFE		
<i>4.4. Poursuivre l'appui rapproché à l'UCP pour la conformité à ces normes.</i>	FEVRIER A DECEMBRE 2026	APEFE		
<i>4.5. Organiser des missions de suivi du siège APEFE à certaines occasions institutionnelles ou en cas de blocage.</i>	Chaque fois que nécessaire	APEFE		